

Raymond Matabosch

« No, he Kahn't :
DSK... »



Raymond Matabosch

« No, he Kahn't : DSK... »

*Un homme éprouvant des difficultés
à maîtriser ses pulsions*

Éditions EDILIVRE APARIS
93200 Saint-Denis – 2011

www.edilivre.com

Edilivre Éditions APARIS

175, boulevard Anatole France – 93200 Saint-Denis

Tél. : 01 41 62 14 40 – Fax : 01 41 62 14 50 – mail : actualite@edilivre.com

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction,
intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

ISBN : 978-2-332-47021-8

Dépôt légal : décembre 2011

© Edilivre Éditions APARIS, 2011

Préface

A l'heure où le monde semble entrer dans une nouvelle ère sombre de son histoire, au moment où plus que jamais la collusion entre les médias et les dirigeants de ce monde est démontrée jour après jour, les peuples ne peuvent plus compter que sur eux mêmes pour s'informer et comprendre la face cachée des événements. Mais comment s'y retrouver lorsque tous les repères s'effondrent les uns après les autres ?

Comme des phares dans la nuit, des initiatives citoyennes fleurissent spontanément sur la toile et permettent à tout un chacun d'apporter sa pierre à l'édifice. Raymond Matabosch, poète, écrivain, historien et traducteur français, est un de ces pionniers du journalisme citoyen francophone. Inlassablement il offre chaque jour à ses lecteurs « *sa vérité* », une vérité sans concession.

Son dernier livre, « *No, he Kahn't : DSK...* », a été publié sur le média citoyen C4N, – *Come4News.com* –, sous forme de feuilleton par chapitres. Il a rencontré un grand succès avec déjà plusieurs dizaines de milliers de lecteurs !

Raymond Matabosch y décrypte les dessous de la désormais célèbre « affaire DSK » et met en exergue la machine politico-médiatique mise en branle au secours du général Dominique Strauss-Kahn. C'est tout un système qui est passé au crible, et le lecteur pourra découvrir avec effroi les tentacules innombrables « des affaires DSK » qui parsèment sa carrière.

Au delà de l'homme politique, il s'agit bien d'un constat édifiant d'un système politique au bord de la faillite, à bout de souffle, téléguidé, manipulé par moult sociétés secrètes séculaires. Les hommes du pouvoir, dans l'ombre ou la lumière, n'agissent absolument pas pour l'intérêt général de leur peuple, mais bien uniquement pour leurs propres intérêts égoïstes et manipulateurs.

A n'en pas douter le livre de Raymond Matabosch va ouvrir les yeux à nombre d'entre nous...

Fabien Bardoux
Président du média citoyen Come4News.com

Avant propos : A toute rose son é-pine !

Une démonstration en 20 actes de l'auteur qui tend à parler ouvertement et sans langue de bois de cette affaire contrairement à tout cet appareil médiatique sous l'emprise de l'oligarchie politico-financière qui dirige ce monde.

Un travail d'investigation extraordinaire que nous aurions aimé voir de la part de nos journalistes, qui nous invite à suivre au plus près cette affaire et qui nous emmène dans la réalité des faits... illustrés à travers « *les gamelles* » que ce triste personnage se trimballe en toute impunité. Sa nomination au Fonds Monétaire International, en 2007, nous aura au moins permis de découvrir son tempérament plutôt... singulier !

Le 14 mai 2011, aéroport international John Fitzgerald Kennedy de New York, Dominique Strauss Kahn est arrêté pour agression sexuelle alors qu'il a pris place dans un avion en partance pour la France..., menotté et jeté en prison. Cet acte « *de lèse-majesté* » provoque, du côté du Parti Socialiste,

des réactions d'une violence inconsidérée telle celle d'Emmanuel Vals se disant choqué par un tel spectacle et déclarant « *ces images sont d'une cruauté insoutenable* » ... Vous avez dit insoutenable ?... Et la victime ?

Pourquoi cet étonnement ? Rappelons-nous cette révélation de l'avocat parisien Emmanuel Pierrat, – *plaidant régulièrement des « affaires de censure »* –, qui a avoué « *avoir dissuadé plusieurs femmes qui voulaient porter plainte contre Dominique Strauss-Kahn suite à une drague lourde* » et en a expliqué les raisons. Nous pouvons également évoquer que le 18 Mai, « *un très proche de Dominique Strauss-Kahn révèle à France-Soir comment, depuis longtemps, il craignait le pire, en raison de son appétit sexuel...* »

Nous retrouvons un Parti Socialiste ne sachant que faire de cette « *patate chaude* » alors que devant les caméras les proches de Dominique Strauss-Kahn comme Jean-Marie Le Guen, Jean-Christophe Cambadélis ou encore Pierre Moscovici faisant « *bonne figure* » mais se disant abasourdis tout en soutenant l'intégrité de leur leader ou évoquant carrément la thèse du complot... Eux qui connaissent les penchants de Dominique Strauss-Kahn pour la gente féminine !

Les autres, gênés, se contentent de commentaires évasifs... Visiblement il y a du monde « *au bal des faux culs !* »... En même temps, voilà qui est courant en politique ! On aura droit aussi à quelques phrases assassines de Jacques Lang ou de Jean François Kahn pour ne citer qu'eux.

En revanche, pas un mot pour la présumée victime, ce qui permettra à des associations féministes de faire entendre leurs voix... et le Parti Socialiste, fidèle à

lui-même, reprendra vite à son compte leurs arguments.

Puis, coup de théâtre, des révélations mettent à mal la véracité des dires de Nafissatou Diallo. Une brochette d'avocats a « *investigué* » sur la notoriété de la plaignante faisant fi de la loi « *Rape Shield Law* » et nous voilà embarqués dans un processus visant à laver de tout soupçon Dominique Strauss-Kahn qui nie tout en bloc puis revient sur sa parole en déclarant avoir eu une « *relation consentie* » évoluant pour se transformer en « *relation tarifée* ».

L'opposition du mensonge contre le viol présumé d'une femme, voilà le dilemme que nous n'allons pas tarder à voir fleurir avec beaucoup d'incompréhension... et de questions en suspens.

Dominique Strauss Kahn est libre sous conditions.

Sa caution est levée et son premier souci aura été d'étaler sa fortune et celle de sa femme Anne Sinclair au grand jour avec une note restaurant à faire pâlir, par son indécence, un « *smicard* » et un logement locatif représentant, à lui seul et mensuellement, 3 années de travail de ce même « *smicard* »... et c'est loin d'être tout... Monsieur ne fait pas dans la simplicité !

Une série judiciaire digne d'un très mauvais polard commence. L'auteur nous en révèle l'importance et les méandres à grand renfort de faits connus et tous vérifiables.

A l'annonce de la libération de Dominique Strauss-Kahn, l'espoir renaît du côté du Parti Socialiste qui, retenant la leçon de leurs premières réactions qui ont valu à leurs auteurs une volée de bois vert, le fait savoir en adoptant un triomphe modeste du moins en apparence.

Dominique Strauss-Kahn peut compter sur le soutien non seulement de ses deux avocats, Benjamin Brafman et William Taylor aux honoraires pharaoniques, mais également sur EuroRSCG. Ce même Euro RSCG Worldwide qui l'avait déjà « épaulé » lors de la liaison « soutenue » au début de son mandat au Fonds Monétaire International avec une économiste hongroise, Piroska Nagy,... « *aux frais du FMI* » précise l'auteur, qui a été « *condamnée au silence* ». « On » se souvient de « *cet arrangement* » imposé par Ramzi Khiroun, par exemple, avec Paris Match pour éviter d'ébruiter cette affaire...

Là encore l'auteur ne ménage pas ses efforts et peaufine ses recherches en rappelant toutes les « *gamelles du sire* » toujours bizarrement mis hors de cause malgré de nombreux points obscurs.

Dominique Strauss Kahn est relaxé le 23 août 2011, le juge Michael Obus ayant décidé d'abandonner les poursuites.

Le Figaro écrit ce même jour : « *L'avocat de Tristane Banon, Me David Koubbi, a estimé aujourd'hui que l'annonce d'un probable abandon des poursuites pénales à New York contre Dominique Strauss-Kahn donnait lieu à "une séance d'auto-congratulations des amis de Dominique Strauss-Kahn" d'une "indécence crasse."* »

Il est vrai qu'un jugement aurait été la meilleure des choses qui soit pour toutes les parties de ce dossier.

Mais Dominique Strauss-Kahn a beau avoir été exfiltré d'une sale affaire, être libre mais mal blanchi, il n'en a pas encore terminé avec la justice américaine et française.

Voilà donc cet ouvrage qui a le grand mérite de nous replonger dans une série d'affaires glauques et de nous fournir tous les éléments clairs et objectifs à mettre au dossier du « *préssumé coupable* », « *préssumé innocent pour la loi française* ».

L'auteur nous offre ainsi la possibilité à tous de nous mettre dans la position d'un juré qui aurait à juger Dominique Strauss Kahn au sein d'un tribunal populaire.

Après délibération je peux dire qu'aujourd'hui :

« *J'ai une intime conviction :*

Dominique Strauss Kahn est coupable !

Quelle est la vôtre ? »

Au lendemain de l'abandon des charges contre Dominique Strauss-Kahn, les féministes mettent en garde contre une mise en cause systématique de la parole des victimes et redoutent leur découragement pour parler et porter plainte.

En France, 75.000 femmes sont violées chaque année ; seules 10 % d'entre elles appellent à la justice et 1 à 2 % des agresseurs sont condamnés selon les chiffres officiels... A méditer !

Guy Fievet.

Grand Reporter à *Come4News.com*

Acte I

Pour les proches de Dominique Strauss-Kahn, c'est la fin « *d'un cauchemar affreux...* »

... Mais pour les français, c'est le début d'un affreux cauchemar, un cauchemar sans nom face à l'irréfutable : « *le monde de la politique et de la finance est un univers habité par des pourris qui n'ont ni foi ni loi...* »

... Et ce sont les français qui votent pour élire, de la plus petite des communes jusqu'aux plus hauts sommets élyséens sans en oublier l'Europe, ceux qui vont les représenter...

Honte à nous de porter ces gens immondes au Prytanée...

Honte à nous de ne pas leur demander des comptes...

Il est vrai, ces personnages infects n'hésiteraient pas à faire usage de leur immunité et..., surtout, à se voter des lois d'amnistie ou similaires bien que d'intitulé différent pour se soustraire à la justice du peuple... Combien s'en sont-ils déjà votées de telles par le passé..., – *Sang contaminé pour la plus criarde*

et la plus ignominieuse, etc... etc... etc... –, et, pour que l'outrage aux français n'en soit que plus cinglant, re-proposer leur nom au suffrage électoral universel pour se faire réélire...

Mais Dominique Strauss-Kahn osera-t-il se présenter aux primaires socialistes pour permettre à ce parti politique, – *un parti politique et son exécutif pratiquant l'omertà au bénéfice de ce drôle de personnage qui, s'il était gens du peuple, aurait, depuis des temps connu les affres de la justice française à deux vitesses et les odeurs nauséuses des geôles* –, de désigner son candidat au présidentielles 2012 ?

« *Plus pourri que moi, je meurs...* » tel devrait, ainsi, se présenter Dominique Strauss-Kahn dans le titre de son CV...

L'Affaire Tristane Baron en est une preuve supplémentaire... d'autant que lors de l'émission « *93, Faubourg Saint-Honoré, présentée sur Paris Première par Thierry Ardisson* », où Tristane Banon avait parlé de la dite affaire de tentative de viol dont elle avait été la victime... aucune plainte en diffamation ou en dénonciation calomnieuse n'avait été mise à l'ordre du jour... mais on s'était « *arrangé* » à faire taire Tristane Banon pour l'empêcher, ce dont s'en était chargé sa propre mère, – *une élue socialiste et là une magouille au plus haut niveau du Parti Socialiste probablement* –, d'en exposer plus, – *entre autres interdite de télévision et un chapitre de son livre censuré* –, et de déposer une plainte à l'encontre de Dominique Strauss-Kahn...

Alors qu'une plainte est en cours de dépôt aux motifs « *tentative de viol* », la hyène prédatrice se réveille et la menace d'une plainte en dénonciation

calomnieuse est avancée par les avocats de Dominique Strauss-Kahn... Faire taire... faire taire... à tout prix et par tous moyens mêmes licencieux et justiciables... et faire pression sur un plaignant pour le dissuader de déposer plainte, un acte délictueux passible de poursuites judiciaires et emprisonnement.

En effet, les avocats parisiens de Dominique Strauss-Kahn annonçant leur intention de porter plainte pour dénonciation calomnieuse, infraction punie de cinq ans d'emprisonnement, « *le contre-feu judiciaire est efficace dans la mesure où il ne laisse pas le terrain libre à un plaignant* », mais il n'en demeure pas moins « *que cela implique de prouver que les faits dénoncés à une personne dépositaire de l'autorité publique sont faux.* »

Mais la mère de Tristane Baron, Anne Mansouret, conseillère régionale Parti Socialiste en Haute Normandie, regrette d'avoir dissuadé sa fille et de l'avoir influencée pour qu'elle ne dépose pas plainte et dit comprendre sa démarche car elle a sous estimé le traumatisme que sa fille a subi en endurant le comportement et l'agression dont s'était rendu coupable, à son encontre, Dominique Strauss-Kahn, il y a de cela 8 ans, en 2003. Elle rajoute, également, que Dominique Strauss-Kahn devrait « *se faire soigner, même si cela n'enlève rien à sa créativité politique... c'est quelque chose de très préoccupant pour un homme avec autant de responsabilités...* » Et, si je ne m'abuse, aucune plainte en diffamation n'est diligentée, à l'encontre d'Anne Mansouret, suite à cette interview sur les antennes de la station de radio RTL...

En outre, « *François Hollande était au courant, il avait déconseillé à la mère de ma cliente de déposer plainte* », accuse David Koubbi, l'avocat de la jeune

femme. La mère avait alors convaincu sa fille de ne pas aller en justice. Mis en cause, François Hollande a, lui, assuré, le 20 mai 2011, n'avoir « *jamais eu connaissance des faits de la gravité qui ont été évoqués : Les rumeurs, elles existaient mais je n'ai jamais conçu que mon rôle était de faire la police au sein du Parti Socialiste.* » Son ancien directeur de cabinet Stéphane Le Foll, au même moment, raconte au journal « *Mediapart* » que Hollande avait appelé Tristane Banon : « *Il l'a écoutée et a essayé de la rassurer.* » Mais, selon Le Parisien, Le Foll a dit « *n'avoir jamais eu à traiter cette affaire* ».

Enfin, d'une part, « *à la foire de Brive, en 2008, au moment de l'affaire Piroska Nagy* », François Hollande était venu voir Tristane Banon, en lui disant qu'il pensait beaucoup à elle, – *l'ayant appelé même une fois, en 2003* –, après les faits : « *J'ai parlé de tout ça avec votre mère. J'espère que vous suivrez le conseil que je lui ai donné, à savoir de ne pas porter plainte.* » et, d'autre part, Anne Mansouret, mère de Tristane et conseillère régionale Parti Socialiste de Haute-Normandie, a affirmé que des personnalités « *au plus haut niveau* » du Parti socialiste « *étaient au courant* » de l'agression dont sa fille aurait été victime en 2003. Parmi ces personnalités figurent notamment François Hollande, à l'époque premier secrétaire socialiste, et Laurent Fabius, élu de la même région. Elle signale également « *s'être confiée* » à Laurence Rossignol, une « *amie* » aujourd'hui secrétaire nationale du Parti Socialiste à l'environnement.

Ou cette élue montpelliéraine, une socialiste, qui se refuse à côtoyer Dominique Strauss-Kahn et à se trouver à ses côtés, fut-ce-t-il dans un repas... La présence de ce personnage devant être quelque peu

désagréable et fort gênante, – *interview de l'élue socialiste sur les antennes de FR3* –. Là non plus pas de plainte en diffamation ou en dénonciation calomnieuse de la part des avocats de Dominique Strauss-Kahn mais un silence coupable sur les dévolus de cette interview...

Ou encore cette journaliste qui a été « *agressée* » par Dominique Strauss-Kahn, en 2004, alors qu'elle couvrait la campagne des élections régionales en région parisienne : « *Soudain c'est la cohue... je sens une main très intrusive...* » D'après un témoin de la scène, « *La journaliste s'est retournée, se préparant à mettre une claque à celui qui l'avait ainsi collée. Devant le visage qui lui faisait face, elle s'est arrêtée net, c'était Dominique Strauss-Kahn ! Il a alors lancé : Je vous ai offensé ? La journaliste s'est alors indignée : Ne recommencez jamais ça ! Pardonnez-moi s'est alors excusé Dominique Strauss-Kahn.* »

Et dans l'affaire Dominique Strauss-Kahn-Piroska Nagy, où le témoignage de Piroska Nagy « *... Je pense que M. Strauss-Kahn a abusé de sa position dans sa façon de parvenir jusqu'à moi. Je vous ai expliqué en détail comment il m'a convoquée plusieurs fois pour en venir à me faire des suggestions inappropriées... Je pense que M. Strauss-Kahn est un leader brillant, qui a une vision pour affronter la crise financière mondiale en cours. C'est également un homme agressif, bien qu'il soit charmant... Je crains que cet homme ait un problème pouvant le rendre peu adapté à la direction d'une institution où des femmes travaillent sous ses ordres.* », un témoignage clair, net, précis et sans ambages, n'a pas été pris en compte...

Et pour preuve de l'omertà dont le Parti Socialiste fait preuve envers ses membres influents, référons-nous à Luc Ferry : Luc Ferry est philosophe et accessoirement un plus ou moins bon ministre de l'éducation nationale entre 2002 et 2004. Invité de l'émission « *Le Grand Journal* » sur Canal +, il a accusé un ancien ministre du gouvernement dans lequel il était, sans le nommer, « *de s'être fait prendre dans des relations pédophiles au Maroc.* »

Pour être tout à fait exact, Luc Ferry dit que cet « *ancien ministre s'est fait poisser à Marrakech dans une partouze avec des petits garçons.* » Et Luc Ferry de préciser, sans citer non plus le nom du chef de gouvernement concerné, « *L'affaire m'a été racontée par les plus hautes autorités de l'État, en particulier par le Premier ministre* », ce dont ce dit premier ministre a déclaré ne point savoir, tout comme l'a fait son ministre des affaires étrangères de l'époque...

Pour confirmer la véracité du dire de Luc Ferry, un ancien ministre se vendant tout seul, – *qu'en a décidé la justice, française sur les suites à donner à cet aveu spontané ? Seul le silence et l'oubli en résultent et nulle poursuite engagée à l'encontre de cet ancien ministre honorablement connu mais au comportement délictueux... Belle la justice en France... pour les politiques plus que véreux et licencieux...* – bien qu'aucun nom n'ait été cité par le philosophe au cours de l'émission télévisuelle à laquelle il participait, s'est exprimé dans les colonnes du Figaro.

Il s'est dit prêt à attaquer pénalement « *ceux qui mettront son honneur en cause* », et ce, après les sous-entendus et ambiguïtés de l'ancien ministre de l'Éducation. Et ce dit ministre a rajouté : « *Je ne souhaite pas me mêler de ces histoires pour l'instant.*

Je m'exprimerai en temps et en heure... cette affaire est tristement banale. Seront poursuivis pénalement tous ceux – journaux et personnes – qui mettront mon honneur en cause. »

Quant à sa victime états-unienne... la puissance de l'argent pour faire taire la vérité... et il y a réussi, lui un Homme blanc de haute lignée, par l'entremise de ses avocats, – *il est vrai l'un d'entre eux recruté dernièrement époux de la procureure adjointe qui a démissionné après le rendu du verdict : Dominique Strauss-Kahn libéré sur parole ; En France une telle situation, « conflits d'intérêts », est un acte délictueux passible de poursuites judiciaires et emprisonnement –*, à porter le doute sur une Négrresse en l'accusant de toutes les vilénies... jusqu'à être une pute irrespectueuse.

Mais après avoir accablé la victime présumée avec des insipides mensonges, *« la version de la jeune femme se trouve aujourd'hui renforcée par un nouvel élément. Les cartes magnétiques de l'hôtel ont parlé et corroborent, en partie du moins, le récit initial de la femme de chambre... »* et Dominique Strauss-Kahn a été, sur les faux mensonges égrainés par le procureur, libéré sur parole... un million de dollars de caution lui étant rendus... une pichenette et une peccadille assurant une location à 50.000 dollars mois la location d'une résidence de haut standing au prévenu... *« qui permettra, en d'autres occasions et retour à la case départ, au Chat land ithyphalle prisonnier des bobettes, de se faufiler insidieusement, la porte entre ouverte, entre gignes et quasis, à travers une chatière, afin d'atteindre l'écu ou le divertissoire niché dans son écrin non consentant... »*

Il est vrai qu'avec mon écrit, une plainte en diffamation peut être portée à mon encontre... mais là il faudra apporter des preuves tangibles et indéfectibles, des documents authentiques signés et attestés par un homme de justice patenté ou une personne dépositaire de l'autorité publique et non des dires rapportés pour déstabiliser les juges qui pourraient être en charge de l'affaire, prouvant que mon dire est mensonger...